L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI MATIN, 6 JANVIER.

INAUGURATION DU GOUVERNEUR TILDEN A NEW YORK.

LA LOUISIANE REPRÉSENTÉE PAR M. MARR.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Avant-hier [illegible] dans les salons du *Manhattan* [illegible] une des plus brillantes soirées [illegible] qu'en Amérique, [illegible] les hommes les plus [illegible] du parti politique [illegible] [illegible] aux intérêts de l'Etat [illegible] la démocratie de New York [illegible] le gouverneur Hoffman, de New-York; le gouverneur Parker, du New Jersey; M. Bedle, gouverneur élu du même Etat; le gouverneur Ingersoll, du Connecticut; le juge Brady; M. Wm Butler Duncan; l'Hon. R. Marr, président du "Comité des soixante-dix" de la Louisiane; le vénérable Peter Cooper; le gouverneur Randolph; le commodore Vanderbilt; le sénateur Stockton; le général Franklin, etc. De nombreuses lettres de [illegible] représentant les absents, [illegible] de M. Charles Francis Adams, du Massachusetts, offrant de chaleureuses félicitations aux deux nouveaux [illegible].

Les discours, comme dans toutes les [illegible] ont occupé la plus grande [illegible] a été ouverte par M. Auguste Belmont, président du [illegible] M. Bedle, gouverneur élu du New [illegible] est immédiatement entré dans [illegible] [illegible]

[illegible]

M. Bedle s'est aussi étendu sur la nécessité de l'honnêteté et de l'économie dans le gouvernement, et il s'est fait chaleureusement applaudir en traitant les questions générales d'administration publique. D'autres orateurs, entre autres les héros de la fête, MM. Tilden et Wickham, ont été énergiquement acclamés [illegible] à l'égard des Etats du Sud et l'objet des principales préoccupations, et les témoignages d'ardente sympathie n'ont pas manqué [illegible] [illegible] ses populations [illegible] au pouvoir, par l'Hon. M. R. H. Marr, président du "Comité des soixante-dix" à la Nouvelle-Orléans.

M. Marr a répété les efforts de New York du succès [illegible] [illegible]

Il y a deux ans, a-t-il dit, nous avons élu un gouverneur et une législature à une majorité de [illegible] dix de voix. [illegible] [illegible] la Constitution [illegible] de la Louisiane a été conféré [illegible] par le Président. [illegible] [illegible] Cependant des télégrammes du W[illegible] [illegible] Messieurs, vous, les membres de ce club, d'accord avec les [illegible] qui sympathisent avec nous dans tout le pays, vous nous dites: "Louisianais, soyez patients, attendez encore un peu!" Ah! Messieurs, nous avons été patients; il y a longtemps que nous souffrons; et nous avons enduré plus qu'il ne vous est possible de le comprendre. Le temps où vous exerciez ce qu'a soutenu l'[illegible]

Après que [illegible] mots [illegible] la malheureuse [illegible] M. Marr a conclu [illegible] Kellogg.

[illegible]

Ce discours a causé une profonde sensation. L'ex-gouverneur Hoffman a ensuite [illegible] du gouverneur Parker, du New Jersey, et de l'Hon. John R. Farbes, du Massachusetts [illegible]

[illegible]

Les discours ont été suivis d'une excellente collation, qui a dignement terminé la soirée.

[illegible]

LE PROCÈS D'ARNIM.

[illegible] des 10 et 11 décembre:

Dépêche de M. de Bismarck à M. d'Arnim, concernant un Mémoire sur [illegible] conversations avec le général Fleury.

[illegible]

Berlin, le 24 janvier 1872.

L'ambassadeur [illegible] à Saint-Pétersbourg [illegible] M. [illegible] avait été présenté à S. M. l'Empereur Alexandre sur des conversations avec le général Fleury, et il n'avait fait [illegible] ses sentiments et des opinions [illegible] exprimées à propos de ce document.

J'adresse à Votre Excellence [illegible] copie de la réponse [illegible] [illegible] gouvernement de Sa Majesté et sur notre situation [illegible]

[illegible]

Signé: DE BISMARCK.

Dépêche de M. de Thile à M. d'Arnim, concernant [illegible] M. Thiers [illegible]

[illegible]

Berlin, le 16 février 1872.

[illegible]

Signé: DE THILE.

Rapport de M. de Wesdehlen, secrétaire [illegible] la conduite de Gambetta en province.

Paris, le 22 avril 1872.

A S. A. le prince de Bismarck.

J'ai l'honneur [illegible] Gramatzki [illegible] Gambetta [illegible] Havre [illegible] à Votre Excellence. Le [illegible] est suivant:

Les journaux ont donné des détails circonstanciés sur l'excursion en province pour laquelle M. Gambetta a choisi les vacances de la Chambre, ainsi que sur ses discours à Auxerre et au Havre, mais il n'est pas sans intérêt d'apprendre par un [illegible] digne de foi quelle a été [illegible] l'impression que l'apparition du chef du parti républicain a produite sur les lieux.

Cette réapparition subite sur la scène politique, lorsque la réserve observée par lui à la Chambre pendant les dernières semaines paraissait presque annoncer une abdication, et d'autre part la modération relative de son langage actuel ne peuvent avoir manqué leur effet et doivent avoir rappelé à la droite qu'elle aura longtemps encore à compter avec cet adversaire.

En insistant sur la solidarité avec la politique du président, sauf pourtant le côté économique; en qualifiant de calomnie l'assertion qui fait de la république l'ennemie de la famille, de la propriété et de la religion; en rappelant à titre de preuve que la majorité du peuple français doit, en réalité, ces biens à la première et glorieuse Révolution; en proclamant hautement enfin que l'armée doit être reconstruite parce qu'elle est l'institution qui ramènera dans le sein de la patrie des provinces de la France, l'ancien dictateur a cherché à persuader au pays que celui-ci doit le regarder comme le successeur, légitime du président actuel, puisqu'il lui offre les mêmes garanties de paix et d'ordre à l'intérieur. D'autre part, il n'a pas manqué de s'exprimer sur la question nationale dans des termes qu'un chef de parti peut seul se permettre.

Sur la question soulevée à la fin du rapport de M. de Gramatzki, si l'admission des sujets allemands au droit de domicile est considéré par le gouvernement allemand comme ne faisant pas de difficulté, et si, par suite, on doit la favoriser, je ne me permets pas de prendre une résolution et laisse à Votre Excellence le soin le munir de ses hautes instructions sur l'avis à transmettre au consulat impérial.

Signé: DE WESDEHLEN.

Dépêche de M. de Balan à M. d'Arnim, concernant les appréciations de la presse italienne et autrichienne sur Gambetta.

(N° 210)

Berlin, 12 octobre 1872.

Votre Excellence a constaté, d'après son rapport, du 3 courant (sans numéro) sur la situation politique en France, que l'entreprise de Gambetta a trouvé dans la presse, tant autrichienne qu'italienne, une approbation évidemment commandée à l'avance.

Comme les journaux autrichiens et italiens que reçoit le ministère des affaires étrangères ne fournissent aucun point à l'appui de cette assertion, S. A. le prince chancelier désire savoir quels journaux Votre Excellence a voulu dire et vous serait obligé de vouloir bien lui adresser éventuellement les articles en question.

Signé: DE BALAN.

Dépêche de M. de Bismarck à M. d'Arnim, relative à deux articles parus dans le *Français* et le *Gaulois*.

8 janvier 1873.

Le 2 de ce mois, je me suis permis de transmettre à Votre Excellence les articles de deux journaux qui racontent, l'un en indiquant le temps et le lieu, l'autre sans préciser ces détails, que Votre Excellence aurait dit, en présence de divers témoins, que le gouvernement allemand n'avait pas d'intérêt à l'existence du gouvernement de M. Thiers.

Dans la réponse du 4 de ce mois, Votre Excellence explique que ces articles sont de pure invention. J'ai été agréablement surpris de cette affirmation, en tant qu'elle me donne le droit de supposer que Votre Excellence n'a émis devant des tiers aucune opinion qui pourrait justifier les articles dont il s'agit.

Les appréciations sur la situation et sur l'intérêt qu'elle peut présenter pour nous, attribuées à Votre Excellence par ces articles, étant si bien d'accord avec les rapports officiels de Votre Excellence depuis l'hiver dernier, que si Votre Excellence ne les a jamais émises par voie de conversation, je dois admettre qu'il a été possible à Votre Excellence d'éviter toute espèce d'entretien sur ce sujet. Je me vois autorisé à en conclure que Votre Excellence n'a défendu sa manière de voir différente de la mienne que vis-à-vis de Sa Majesté Impériale.

Signé: VON BISMARCK.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $150; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do. de rivière, $500; les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $25; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $150; troupes ambulantes, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $100; montreurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; prestidigitateurs, $50; cockpits, $100; loteries, $150 par associé; pension privée ou l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250, et de $5 [illegible].

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille, $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stable ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2.50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10. Presse à coton, $150 par associé; coton à la corde, $50; pointeur de coton, $100; banquiers à socle, $500 le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $50; gazier ou plombier, $15; marchands tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50; au verre, $200; débits de glace, soda, café, thé, gâteaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100; maison d'encan, $100; hôpitaux particuliers, $25 par associé.

Racoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25; fabricants de voiles, $5; charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15; agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $5; agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $3,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50; chaque jaugeurs ou mesureurs, $50; meûniers ou bouteilles de liqueurs, $50, chacun.

Raffinerie $300; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, châssis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à jobs dans les eaux de la Nouvelle-Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $200 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabriques de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Batterie, $20 par associé; débit d'huîtres $10, vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25; bureau de placement $25; vétérinaires, pâtissiers $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne ayant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbier $10; boulangerie $10; boucher $10; vidangeur $5; blanchisserie $10; Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $50.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25; Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, arpenteurs, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; do avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $20; à deux chevaux ou plus $30; tout charroi à un cheval $15; à 2 chevaux ou plus $20; dables à grandes roues $25; [illegible] à trois et à ressorts à un cheval $10; à deux chevaux $15; charrette à bras $5. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an; charrette ou voiturette à laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5.00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $5.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $50, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $20.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance, qui renferme beaucoup de choses [illegible] sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théatre de l'Opéra.

Jeudi soir, 7 Janvier 1875.
LE PROPHÈTE.—Grand opéra en 5 actes.
Vendredi, 8 janvier —matinée extraordinaire à midi.
La Fille du régiment, opéra en 2 actes.
Les Noces de Jeannette, opéra en 1 acte.
5 jan—2t

Théatre de l'Opéra.

RÉDUCTION DES PRIX.

Cédant à de nombreuses demandes, et prenant en considération l'état actuel des affaires, le Directeur de l'Opéra s'est décidé à une réduction momentanée des prix.

A partir de cette date, le prix du Parquet, du Parterre et des Fauteuils des Premières, sera de $1.50 et le prix des Secondes $1.

Le dimanche, le prix du Parquet, du Parterre, des Loges (Premières ou Secondes) sera uniformément d'une piastre par place.

Nile Orléans, 22 décembre 1874.

L. PLACIDE CANONGE,
Directeur.

22 déc—

Théatre St.-Charles.

Engagement de Mlle ADA GRAY qui jouera dans une série de Pièces de société
VENDREDI.—Bénéfice de Mlle Gray.
BEN DE BAR, jouera.
SAMEDI.—Matinée Ada Gray.
Voir les petites affiches.
5 jan—

Compagnie d'Ardoises Chapman,

CARRIÈRE CHAPMAN, en Penn.
Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 580 de la rue des Remparts, 3e District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se flétrissent, ne se décolorent et ne se décomposent pas; elles égalent sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de notre marché et se recommandent par leur son argentin. Elles sont approuvées par couvreurs, entrepreneurs et autres, et ont sur toutes les autres, la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises américaines connues jusqu'ici à la Nlle-Orléans. On en est satisfait partout.

Le certificat suivant, de nos principaux couvreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez:

A M. J. BRANDIN.

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises de "Chapman Slate Company." Nous les avons soumises aux plus rudes épreuves et nous nous sommes assurés qu'elles ont toutes les qualités énumérées plus haut—c'est-à-dire, qu'elles ne se flétrissent ni ne se décolorent et ne se décomposent pas. Nous les déclarons égales à toutes les ardoises anglaises de notre place et les recommandons au public avec plaisir.

Louis H. Pilié architecte, A. Castaing, architecte
F. Brun architecte, Henry Zeller, couvreur
T. Owen, couvreur, B. F. Shipley, couvreur
Albert Clark, couvreur.

Voiliers, etc.

CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prélats, etc., au No 95 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce.
13 oct—3m

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvanie, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leurs livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la Gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, Pharmacien,
23 et 25 Champs Elysées.

Prix 50 flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 156 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis,
Rue Royale, No 66., près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.
7 avril—1an

MORRISON & WOODWARD.

Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Ame Condurango pour le foie; du tonique à la salsepareille, du Anne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver [illegible] Supporter, du Dr. L. A. Babcock.—Bureau et dépôt No. 1 de la rue des Magasins coin Canal.

L. C. ARNY

A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, Ale crampagne de Philadelphie, de WM. MASSEY & Co.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le détail, fournitures de metteurs en bouteilles; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix.

F. SUARES .... M. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Dépot de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS,
84 ....Rue Gravier........ 84
Entre Magasine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane au gros et au détail, aux prix les plus modérés du marché.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée,

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
29 sept—1an

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.)

Capital 12,000,000 francs.
Portefeuille 43,217,399 francs.

LES soussignés ayant été nommés agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et aussi de ses grandes affaires en France et les capitaux engagés dans les affaires d'assurance sont à l'abri des nombreux risques auxquels ils sont exposés en Amérique.

M. J. SMITH & Cie,
No 191 rue Gravier.
29 oct—3m

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U.S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 168 Esplanade Street.

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DU CHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de première et de second pour le port ci-dessus. Pour prix de passage s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au 2e district.

E. Y. HOPKINS, Agent
175 rue Commune.

Banque du Sud.—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1875.—A l'élection qui a eu lieu le 9 du mois dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus, à l'unanimité, directeurs de cette banque, pour l'année:

THOMAS LAYTON,
WM C. C. CLAIBORNE,
JOHN T. MOORE,
BRADISH JOHNSON,
H. STANLEY,
WM C. C. CLAIBORNE Jr.

Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. THOMAS LAYTON a été réélu Président, à l'unanimité.

J. GARR,
Caissier.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

de BIDWELL.

Pour la semaine commençant le 4 janvier 1875. Matinée le Mercredi et Samedi.

Début et semaine des artistes spéciaux Les sœurs jumelles Vaidis, Wm. Ashcroft, G. Knight, Mesdemoiselles Remmelsberg, [illegible] dans de nouvelles pièces. Aussi le grand drame à sensation intitulé

THE SEA OF ICE
or the Wild Flower of Mexico.

Avec des décors élégants &c.

LUNDI [illegible]—La célèbre artiste Mlle Lucille Western secondée par l'acteur de talent M. Wm. E. Whalley.
1 jan—

Théâtre des Variétés.

Directeur..........................JNO. E. OWENS.
Contrôleur........................THEO. HAMILTON.

Engagement de la TROUPE DU THEATRE DE LA 5e AVENUE.

Lundi, mardi et à la matinée de mercredi, DIVORCE.
Mercredi et Jeudi soir, ALIXE.
Vendredi, samedi et à la matinée de samedi, ARTICLE 47.

On peut retenir des places pour n'importe laquelle des représentations de la semaine.
3 ja V2

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Artisans et ouvriers de tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.
11 juin—1an

Bureau du Calcasieu Sulphur Mining Co.—No 31, Carondelet.—Une élection de DOUZE Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau LUNDI 11 courant, de midi à 2 heures P. M.

V. A. BELAUNE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1875. 1 jan—10t

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la [illegible] St Charles, au coin des rues Carondelet et Huitième.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à l'effet d'élire des directeurs pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 11 janvier 1875, de 10 heures du matin à midi.

V. RIVIÈRE, Secrétaire.
1er janv 1,3,10

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1875.

La société de SMITH & McKENNA étant expirée par limitation, est dissoute de consentement mutuel, M. THOMAS McKENNA se retirant.

Les associés signeront en liquidation SMITH & McKENNA.

En référant à l'annonce ci-dessus, le soussigné a ce jour, formé une société sous la raison de SMITH BROS. & Co., à l'effet de continuer les affaires de groceries en gros et d'importation.

CHAS. SMITH,
THOS. SMITH,
J. B. SINNOTT.
1janv—

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, December 30th 1874. The annual election of three Directors, by the Stockholders of this institution will be held on MONDAY FEBRUARY 1st 1875 at the Banking House, between the hours of 12 M. and 2 P. M.

H. L. PEIRE, Cashier.
31 déc—1m—2 p s.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1874.—L'élection annuelle de trois Directeurs, par les actionnaires de cette institution, sera tenue le LUNDI 1er de février 1875 à la maison de Banque, entre l'heure de midi et les 2 heures de l'après-midi.

H. L. PEIRE, Caissier.
31 déc—1m—2 p s.

Banque du Peuple, de la Nouvelle-Orléans.—30 décembre 1874.—A une élection par les actionnaires de cette Banque, tenue le 21 du courant, les messieurs et après ont été unanimement élus Directeurs pour servir durant l'année prochaine:

R. M. DAVIS, JOSEPH DAVID,
G. W. DUNBAR, J. J. REISS,
A. SOCOLA, M. BERWIN,
F. TAUFROID, J. SOLARI,
N. A. LLAMBIAS.

Et à une assemblée du Board des Directeurs, M. R. M. DAVIS a été unanimement réélu Président.

V. LANDRY, Caissier.
31déc—5f

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1874.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende semi-annuel de sept et demi (7½) pour cent a été déclaré et sera payable aux actionnaires, sur demande.

HERM. ROEHL, Caissier.
30 déc—7t

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company.—Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1874.—L'élection de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année prochaine, aura lieu LUNDI, 11 janvier 1875, au No 12 rue Carondelet, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.
16 déc—1, 7 d. 10-17 janv

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1874.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré et sera payable aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

CH. J. MONVILLE, Caissier.
29 déc—15t

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 19 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
14 déc—1m

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Co., Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1874.—Un [illegible] au compte rendu des délibérations de la direction:

Il est résolu à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, et sur lesquelles les primes n'ont été payées le 15 septembre 1874 seront payées.

WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.
16 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1874.—Avis aux actionnaires.—A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, tenue le 15 courant, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payable à partir du 4 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN, Trésorier.
17déc—1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874.—Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de la Lutte d'Assurance [illegible] sera tenue au Bureau de la Compagnie, le [illegible] prochain, de 6 à 8 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications que les directeurs ont proposées à la charte, afin de voter, si cela est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la Direction.
JULES LE MORE, secrétaire.
18déc—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—Le dividende courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer sur demande:

1. Un intérêt de 5 pour cent l'an du 1 avril 1873 au 1 décembre 1874 sur $30 de toutes les actions payées en plein, ce qui équivaut à $2 par action.

2. Un intérêt de 8 pour cent l'an sur tous les versements faits en plein de $50 par action, à la date du paiement au 12 décembre 1874.

WM. CRUZAT, Secrétaire.
15déc—15t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta.—Nlle-Orléans, 12 décembre 1874.—A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation de cinq directeurs, savoir: MM. L. H. Gardner, S. Smith, M. Kuth, J. A. Peel et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie se proroge, le choix qu'ont fait les actionnaires de M. Baldwin, A. M. Fortier et Jno. Brussac comme liquidateurs.

WM. CRUZAT, Secrétaire.
15déc—

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874. Une élection de Directeurs de cette banque, pour l'année 1875, aura lieu au local de ladite banque, le second lundi de janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. B. MONDIEU, Vice-président.
11 déc—1m

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection des directeurs pour l'année, aura lieu au local de la Banque, No. 106 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
10 déc—1m

Nouvelle-Orléans, le 9 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 125 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875 de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la charte, approuvés et recommandés ce jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
10déc au 16jv

Avis au public.

Ayant vu dans le journal l'*Abeille* que M. FRANCISCO CHAS se présente comme mon successeur dans le salon de barbe et de coiffure sous l'hôtel St Louis, je proteste contre cette prétention. M. F. Chas a été mon associé pendant deux ans, du 21 octobre 1872 au 31 octobre 1874. Ce même jour, je lui ai acheté sa part, restant ainsi seul possesseur de l'établissement. A mon insu, M. Chas a obtenu un bail du salon et il m'a forcé à déménager le 1er décembre. Il n'a aucun droit à se présenter qui continuera l'exploitation de mon salon attendu que j'entends la continuer moi-même en transférant mon établissement à deux portes plus loin, sous le même hôtel, forcé que je suis de le faire par sa manière d'agir.

AUGUSTE POIRIER.
8déc—1mDMJ

Salon de Coiffure.

M. FRANCISCO CHAS informe ses amis et le public en général qu'il continuera l'exploitation du Salon de Coiffure de M. Poirier, situé rue St Louis 40, entre Chartres et Royale. Il espère que les clients de l'ancien salon lui accorderont la même patronage qu'ils ont toujours accordé à son prédécesseur.
8déc—1mDMJ

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitreux oxide gas.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

BARNETT & GAMMACK,

COURTIERS,
12........RUE CARONDELET........12
Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée au Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.
1 nov—1 an

Buvette des Variétés

DE

HOYT,

Au No 14 de la rue Bourgogne.

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant choisi des arrangements qui, je l'espère, rendront les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

CHARLES J. HOYT

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés
Prêts sur demande
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation
Primes sur les bonds ci-dessus
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation
Actions et bonds divers
Dû par des banques et des banquiers désignés
Mobilier et accessoires
Avoir en argent
Bonds des E. U. en main
Comptant en caisse
Dû par les banques de New-York

Total de l'actif

PASSIF.

Capital payé
Excédant de fonds
Billets émis
Dépôts
Dû à des banques et à des banquiers désignés
Profits bruts pendant les derniers mois
Moins dépenses et taxes
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7½ pour cent a été déclaré aux actionnaires)

Total du passif

LOUIS SCHNEIDER, Président.
HERM. ROEHL, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes
Bonds des Etats Unis, à 10 pour cent de prime
Autres bons d'Etat
Maison de Banque et autres propriétés
Meubles et Installations
Dépenses courantes et taxes
Dû par des Banques et des Banquiers
Argent comptant, en mains
Monnaies d'or, en mains
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats Unis

PASSIF.

Fonds Capital
Surplus de fonds
Circulation
Dividendes non payés
Dû aux Banques et aux Banquiers
Gains depuis le 1er juillet 1874
Dépôts

SAML H. KENNEDY, Président.
CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat

BRANCHE DE DÉPOT.
Angle des rues Royale et Conti.
LOUIS A. WILTZ, Directeur. EUGÈNE TOURNE, Teneur de livres.
A. WAGATHA, Jr., Payeur
1 déc—3m

BUREAU DE NOTAIRE DE

P. CHARLES CUVELLIER.

Les amis, les clients de défunt et le public sont informés que ses affaires seront continuées par M. B. TRIST, notaire public, ancien assistant de la confiance de M. P. C. CUVELLIER, et par son fils M. CHARLES CUVELLIER, au même bureau, No. 149 de la rue Gravier, entre Carondelet et Camp.

M. RIQUELME,

FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No. [illegible] DE LA RUE TCHOUPITOULAS, [illegible] de CIGARES, importées et du pays à la vente au gros et en détail.

On trouvera également chez lui [illegible]

Consultations tous les jours.

Rue Bread, près Rampart.

AYANT abandonné le journalisme pour l'exercice de ma profession, [illegible]

J. DOUSSAN

Rue du Canal, 149, entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 149 rue du Canal.

On trouvera chez lui un magnifique assortiment de grains Jeaunis et Rebours de meubles importées, des marques les plus connues à des prix modérés.
Déc—1m

P. DEJAN,

Marchand de Meubles.
Encoignure Dauphine et Quartier.

PRÉVIENT ses clients et le public qu'il vient de recevoir un assortiment de meubles qu'il vendra à des prix [illegible]

Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS
—ET—
Négociants-Commissionnaires,
Au coin des rues Second et Pine,
ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon, et marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.
12 nov—3m

HY. J. MONTAGNET,

Successeur de ALF. LATTE.
—Marchand de—
CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL, ANGLAIS.

BUREAUX
No. 107 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Les ordres sont reçus à [illegible]

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 94 1/2 de la rue Carondelet.

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL, ANTHRACITE.

COAL. COAL.

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS LE [illegible] FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain au Paquet [illegible]

The E. Brunlette,

ESTD. 1858.

DOOLEY'S
YEAST POWDER
STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

La Poudre Levain de Dooley

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
[illegible] NEW ST. NEW YORK.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN.

EUGENE WAGGAMAN.

EUGENE WAGGAMAN.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

BALSAMIQUE des PYRENEES

LAURENT LACASSAGNE.

QUEYROUZE & BOIS.

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs & Cordiaux.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

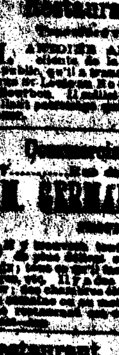

Restaurant Antoine.

MM. GERMAIN & AUGUSTE.

Restaurant Cosmopolitain.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

PAR VINCENT & CO.

PAR G. WALTON.

PAR F. DE FERIET & CO.

Succession de F. X. Gonzales
DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans.

PAR A. GERARD.

NEW ORLEANS [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New-York Life Insurance Company

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,
RUE CARONDELET.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

AUX MAITRES DE POSTE.

New Orleans Credit Foncier Association.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOHMAN, MARKS & CO.

PAR G. WALTON.

PAR G. E. GIRARDEY.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible]